
	Université Clermont Auvergne Élection des représentants des personnels ITRF à la Commission Paritaire d'Établissement - CPE	
---	--	---

***Voter SNASUB-FSU – FNEC FP-FO le 6 avril 2017
c'est choisir des élu(e)s qui défendent vos droits individuels et
collectifs au quotidien !***

Au sein des ex UdA et UBP, dans les 3 filières (ITRF, AENES et Bibliothèques), les élus des listes SNASUB-FSU – FNEC-FP-FO agissent au sein des Commissions Paritaires d'Établissement pour plus de transparence, plus de cohérence et l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers concernant l'évolution individuelle des carrières des agents : tableaux d'avancement, listes d'aptitude, mutations, temps partiel, détachements, titularisations, etc..

Les CPE ont une grande importance. Elles préparent les CAP académiques ou nationales qui sont les instances où les élus pourront véritablement comparer l'ensemble des situations.

Contrairement aux CAP qui siègent pas corps, les CPE réunissent tous les élus d'une même filière ce qui aboutit à une surreprésentation de la hiérarchie, les catégories A jugeant les dossiers des B et C quand l'inverse n'est pas possible. Pour nous, les élus de catégorie A n'ont pas à s'inscrire dans des problématiques d'encadrement et les choix des équipes de direction auxquelles ils peuvent être associés ; en matière de gestion des carrières, ce sont les déterminants individuels, objectifs, qui seuls prévalent.

Ce que nous avons défendu à la CPE filière ITRF

Nous avons agi dans un souci de transparence et de cohérence dans les opérations liées aux promotions. Trop souvent, **les collègues ne comprennent pas les règles qui prévalent dans ce domaine** et qui permettent à certains d'accéder au corps supérieur en quelques années quand d'autres végètent toute leur carrière dans leur corps.

Nous avons obtenu un **meilleur équilibre pour les promotions par BAP.**

Un agent promu par tableau d'avancement ne peut être proposé l'année suivante pour la liste d'aptitude.

Nous avons défendu aussi « l'effet mémoire », qui veut qu'un agent conserve son rang de classement lors des promotions l'année suivante.

Nous **avons fait des compte-rendus de CPE** indiquant à tous les positions que nous avons défendues.

Ce qu'il reste à améliorer ou obtenir

Parce qu'il est difficile pour les élus de CPE de juger des dossiers de collègues de leur

établissement, de leur service parfois, **nous défendons la mise en place de critères objectifs, quantifiables, transposables en barèmes comme cela existe depuis des années chez les administratifs.** Les barèmes sont un gage de transparence et d'égalité de traitement. Lors des promotions, **c'est le critère de l'ancienneté qui doit prévaloir.**

Nous sommes opposés au rapport d'activité qui favorise les agents les plus jeunes, les plus diplômés, les mieux vus de leur hiérarchie qui leur confie les responsabilités les plus valorisantes. Nous demandons sa suppression, obtenue en AENES et en Bibliothèques.

La CPE prépare la CAPA, elle ne la remplace pas. Les avis émis en CPE n'ont pas à s'imposer aux CAP si les élus siégeant ici n'approuvent pas les classements et critères faits en CPE. C'est ici une garantie d'équité.

Comment nous y parviendrons ?

Parce que nous sommes déjà présents dans les CPE ou CAP, **nous serons les relais efficaces de vos dossiers auprès des élus académiques ou nationaux.**

Les élus du SNASUB-FSU et de la FNEC FP-FO **siégeront pour défendre** l'égalité de traitement entre tous les agents et aussi **assurer un contrôle vigilant sur la régularité et la transparence des opérations** de gestion de nos carrières par l'administration.

Nous continuerons d'agir en totale indépendance à l'égard de l'administration.

Compte tenu du décalage énorme entre le nombre de promouvables et celui des promus effectivement, nous considérons que seuls des critères objectifs et transparents permettent d'éviter le clientélisme ou le favoritisme qui se cache derrière le mot de « mérite », levier de la mise en concurrence des personnels.

Avec la création de l'UCA, nos élus agiront aussi pour :

- défendre l'équilibre entre les différentes filières BIATSS ;
- défendre l'emploi titulaire ;
- agir en groupes de travail et sur le terrain pour la défense individuelle et collective des personnels, en particulier améliorer nos primes et l'action sociale, conforter nos droits à congés et sur le temps de travail, etc.
- défendre les revendications collectives exprimées au plan national : **pour la mise en place de CAP de mutations pour les ITRF**, résorption de la précarité ; la création d'emplois statutaires ; la défense des statuts de la fonction publique ; la revalorisation du point d'indice, et contre les primes fonctionnelles et à la performance, etc.

Nous continuerons en outre à **informer les collègues de nos interventions** pour que chacun juge de l'action et des positions des uns et des autres.

**Le 6 avril, votez et faites voter pour les candidats
des listes SNASUB-FSU FNEC FP-FO**